

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - HMB du Grand Annecy

Duingt

Règlement graphique

PLAN B : MIXITÉ SOCIALE

Dossier certifié conforme par la Présidente et annexé à la présente délibération du Grand Annecy du 19 décembre 2024 arrêtant l'élaboration du PLUI HMB.

La Présidente,

Frédérique LARDET.

ECHELLE 1:5 000	PROCÉDURES		
	<i>Elaboration du PLUI-HMB arrêté le</i>		
	Modification	Modification simplifiée	Révision
<i>Fond cadastral : Diffusion RGD 73-74 - janvier 2023</i>			

Fond cadastral : Diffusion RGD 73-74 - janvier 2023



Mixité sociale

- Secteur B1. 40% de logements de type PLSP/PLS/PLAI
- Secteur B2. 30% de logements de type BRS
- Secteur B3. 50% de logements sociaux pérennes de type PLSP/PLS/PLAI/BRS
Uniquement pour création de logements, y compris en réhabilitation
- Secteur B4. 40% de logements sociaux pérennes de type PLSP/PLS/PLAI/BRS
Pour toute création de logement, y compris en réhabilitation
- Secteur B5. 40% de logements sociaux pérennes de type PLSP/PLS/PLAI/BRS
Uniquement pour création de logements, y compris en réhabilitation
- Secteur B6. 30% de logements sociaux pérennes de type PLSP/PLS/PLAI/BRS
Pour toute création de logement, y compris en réhabilitation
- Secteur B7. 30% de logements sociaux pérennes de type PLSP/PLS/PLAI/BRS
Uniquement pour création de logements par conversion
- Secteur B8. 30% de logements sociaux pérennes de type PLSP/PLS/PLAI/BRS
Uniquement pour création de logements, y compris en réhabilitation
- Secteur B9. 30% de logements sociaux pérennes de type PLSP/PLS/PLAI/BRS
Uniquement pour création de logements par conversion

Zonage

- ## Limites de zones

Bâti

- bâti dur
■ bâti léger

